

refusé de le voir et d'avoir avec lui aucune discussion, au sujet de la Religion, répondant toujours au duc de Nivernois que le Roi très chrétien, ayant stipulé l'exercice de la Religion Catholique Romaine pour ses anciens sujets au Canada, son gouvernement n'avait maintenant aucun droit d'intervenir en aucune matière quelconque entre le Roi et ses nouveaux sujets, mais que le Gouverneur du Canada recevrait l'ordre d'observer les termes du Traité avec toute la bonne foi et l'exactitude possibles...

“ Sa Majesté ne consentira jamais a des propositions faites de la part de la France, sur l'exercice de la religion catholique en Canada, sans d'abord connaître l'opinion du Gouverneur...”

M. de la Corne étant retourné en France, le ministre Anglais craignait qu'il ne partît pour le Canada et il donne les instructions les plus détaillées pour la ligne de conduite à suivre à son égard.

Dans une autre lettre, je trouve ce passage : “ Si M. La Corne s'est rendu à Londres, ce n'est pas par un zèle extraordinaire pour la religion, mais par son désir de la mitre (1). Comme il a été déçu dans ses espérances, il n'est pas probable qu'il retourne en Canada.... M. de Montgolfier est ici pour le même motif.”

Il faut se rappeler ici : 1^o que M. de la Corne avait fait son premier voyage à Londres au printemps de 1763 et qu'il était retourné à Paris sans avoir rien obtenu ni pour lui ni pour d'autre ; 2^o que M. de Montgolfier élu évêque par le Chapitre de Québec était parti pour Londres au commencement d'octobre de la même année. Le gouverneur Murray, qui n'avait pas été consulté sur cette élection, s'était empressé de recommander, à sa façon, le candidat, dans une lettre, adres-

(1) Que M. de la Corne ait désiré l'épiscopat, cela est bien possible, et avec les influences qu'il avait à sa disposition, il pouvait bien aspirer à cet honneur ; mais la preuve de son ambition n'existe pas, et l'accusation est gratuite.